

Ecrit par le 1 février 2026

Avignon, Manifestation contre la réforme de l'assurance chômage ce samedi 22 mai



l'Union syndicale Solidaires Vaucluse, qui occupe actuellement la Fabrica, appelle à manifester ce samedi 22 mai à 14h, cours Jean Jaurès. L'objet de la contestation ? La demande de retrait de la réforme de l'assurance-chômage liée au statut des [intermittents](#) et l'abrogation des décrets du 31 mars 2021.

Un plan massif d'aides

Le Syndicat demande également un plan massif d'aides à destination des intermittents et des jeunes qui seront particulièrement touchés lors de la reprise dans tous les moments de leur vie, car la réforme envisagée ferait chuter les revenus des intermittents de plus de 40%, les installant durablement dans la précarité et les poussant à prendre des postes additionnels sous-payés, hors de l'exercice de leur métier dans la culture.

Ecrit par le 1 février 2026

Dans le détail

L'union syndicale Solidaires Vaucluse explique «Que les mesures annoncées pour les intermittents du spectacle ne sont pas suffisantes. Il ne peut pas y avoir de ré-ouverture sans droits sociaux, s'insurge un responsable syndicale. Pour cela nous exigeons le retrait de la réforme de l'assurance-chômage et donc l'abrogation des décrets du 31 mars 2021. Nous appelons donc à une nouvelle manifestation ce samedi 22 mai à 14h, cours Jean Jaurès à Avignon. Dans un même temps, le 21 mai marquant les 150 ans du début de la semaine sanglante, un hommage sera rendu aux morts de la Commune. Suite à la manifestation, une AG exceptionnelle se tiendra au théâtre des Carmes, à 16h30, pour faire le point et envisager les suites à donner au mouvement.»

L'illusion d'une vie comme avant ?

«Depuis quelques jours, nous avons l'illusion que tout est comme avant. Nous nous réjouissons de retrouver le chemin des théâtres, des cinémas, des musées, des bars et des restaurants. Pourtant, ce semblant de retour à la normale ne doit pas faire oublier les conséquences dramatiques pour tous les précaires si la réforme de l'assurance chômage entrait en vigueur le 1er Juillet. Elle entraînera une baisse des indemnités journalières jusqu'à 40% pour certains, une inégalité dans le versement des indemnités, une plus grande difficulté à ouvrir des droits au chômage et donc, mécaniquement, une plus grande fragilité face aux employeurs. Chacun étant poussé à accepter n'importe quel emploi à n'importe quel prix, même les plus dangereux et sous-payés. L'année blanche a été prolongée de quatre mois supplémentaires à peine. Pourtant, nous savons qu'il faudra de longs mois pour retrouver une activité normale.»

Ecrit par le 1 février 2026



La Fabrica est actuellement occupée par les intermittents qui militent pour conserver leurs droits

Les risques

«De plus, les autres intermittents de l'emploi -extras de l'hôtellerie, de la restauration, de l'événementiel, guides conférenciers, accompagnateurs du tourisme, saisonniers, intérimaires, artistes/auteurs, travailleurs forcés à l'auto-entrepreneuriat...-, n'ont eu aucun jour de prolongement de leurs droits depuis le début de la crise et cela n'est pas acceptable !»

Les revendications

«Nous demandons le maintien des droits pour tous les chômeurs, jusqu'à la reprise totale des activités : Au régime général, la neutralisation du décompte des jours chômés ; La prolongation immédiate des droits au moins un an après la reprise totale des activités. Nous exigeons la baisse du seuil d'heures minimum permettant l'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrants et chômeurs en rupture de droits. L'accès de tous les travailleurs précaires en emploi discontinu à la protection sociale. Nous appelons des mesures immédiates permettant l'accès aux congés maternité, paternité et maladie. Nous désirons qu'à l'issue de ces périodes de congés, soit mis en place un aménagement des règles d'indemnisation chômage en assimilant ces congés à des périodes de travail, quels que soient les métiers et régimes d'indemnisation chômage, comme c'est déjà le cas pour les intermittents.»

Ecrit par le 1 février 2026

Le Vaucluse, terre de festivals

«Nous demandons un plan massif de soutien à l'emploi dans les secteurs de la culture, du tourisme et de l'événementiel, impliquant les jeunes, avec des mesures spécifiques d'aide et d'accès à l'emploi pour ceux-ci et un accès à tous les droits sociaux dès 18 ans. Avignon est une ville qui vit au rythme des saisons et des festivals. Avignon et Le Vaucluse sont de grands employeurs d'intermittents de l'emploi : saisonniers dans l'agriculture ou employés par le festival d'Avignon In et Off, guides conférenciers, extras de l'hôtellerie - restauration, vacataires, intérimaires... Notre territoire va être terriblement impacté par la réforme de l'assurance chômage. Enfin nous vous invitons tous à venir découvrir la Fabrica occupée.» La Fabrica est un lieu de résidence dévolue aux artistes, c'est un lieu de répétition et une salle de spectacle située 11 rue Paul Achard à Avignon. Elle est actuellement occupée par des intermittents qui offrent de les rencontrer sur place pour expliquer leur situation.

M.H.